

**VILLE DE SAINT-PASCAL**

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 380-2022**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, Jean Langelier, assistant-greffier de la Ville de Saint-Pascal :

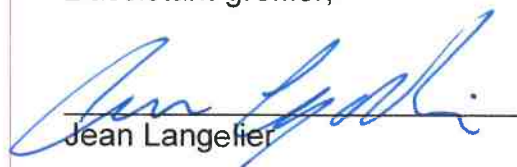
QUE le conseil municipal a adopté le 4 juillet 2022, le Règlement numéro 380-2022 décrétant des travaux de démolition d'un bâtiment ainsi que des travaux de réhabilitation de site au 538, boulevard Hébert et autorisant un emprunt de 543 401,79 \$ pour en acquitter les coûts;

QUE ledit règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 août 2022;

QU'UNE copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Saint-Pascal, ce 9<sup>e</sup> jour d'août 2022.

L'assistant-greffier,

  
Jean Langelier



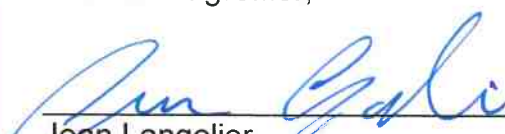
Ville de Saint-Pascal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jean Langelier, assistant-greffier de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le Journal de Québec du 10 août 2022 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 9 août 2022.

Signé à Saint-Pascal, ce 9<sup>e</sup> jour d'août 2022.

L'assistant-greffier,

  
Jean Langelier

